

LA PÉRIODE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES POUR L'ANNÉE 2021-2022 AURA LIEU DU 8 AU 12 FÉVRIER 2021

La Prairie, le 22 janvier 2021 – Le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) désire informer les parents des élèves de son territoire que la période d'admission et d'inscription dans ses établissements pour l'année scolaire 2021-2022 se tiendra du 8 au 12 février 2021.

Mesures particulières relatives à la COVID-19

Étant donné que le territoire du CSSDGS est en zone rouge, la façon de procéder à l'inscription d'un nouvel élève a été adaptée afin de respecter les balises de la Santé publique.

Nouveaux élèves

Les parents des élèves qui fréquenteront pour la première fois, en septembre 2021, une école primaire du CSSDGS doivent prendre rendez-vous. Les modalités concernant la prise de rendez-vous sont disponibles sur le site Web de l'école du secteur de résidence de l'enfant. Il est possible de connaître rapidement l'école du secteur en visitant le csdgs.qc.ca/geobus.

Lors du rendez-vous, le parent devra fournir les documents suivants :

<p>Pour les enfants nés au Canada :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'<u>ORIGINAL</u> du certificat de naissance, grand format. <p>Pour les enfants nés ailleurs qu'au Canada :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'<u>ORIGINAL</u> de tout autre document permettant l'identification de l'enfant et/ou du répondant (par exemple : preuve de résidence permanente, confirmation de jugement d'adoption, demande de réfugié, etc.). <p>Pour plus de détails : csdgs.qc.ca/admission</p>	<p>Ainsi que ces deux documents :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une preuve de résidence (par exemple : compte de taxes, facture d'électricité, permis de conduire - sans étiquette de changement d'adresse).• Une copie du dernier bulletin, s'il y a lieu.
---	--

Pour être admis à la maternelle (préscolaire 5 ans), les enfants doivent être âgés de 5 ans avant le 1^{er} octobre 2021. Pour être admis à la 1^{re} année du primaire, les enfants doivent être âgés de 6 ans avant le 1^{er} octobre 2021.

Élèves qui fréquentent actuellement une école du CSSDGS

Pour les élèves qui fréquentent une école faisant partie du CSSDGS, les réinscriptions se feront via [Mozaïk-Portail](#), sous l'onglet « Inscription ». Un courriel sera envoyé directement aux parents pour expliquer la marche à suivre.

Pour connaître tous les détails relatifs à la période d'admission et d'inscription pour l'année scolaire 2021-2022, rendez-vous sur le site Web du CSSDGS au csdgs.qc.ca/admission.

– 30 –

Source : Hélène Dumais

Directrice adjointe, Service du secrétariat général et des communications
Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
514 380-8899, poste 3978 | helene.dumais@csdgs.net